

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-1240

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	50 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	50 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
<b>TOTAUX</b>	50 000 000	50 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 50 000 000 d'euros du programme 163 "Jeunesse et vie associative" action 02 vers le programme 219 "Sport" action 03 "Prévention par le sport et protection des sportifs".

En 2020, le Ministère chargé des sports a affirmé sa volonté d'ancrer les sujets sociétaux dans le monde du sport et de mieux les prévenir. Cet ancrage a été articulé autour de quatre piliers parmi lesquels figure la prévention de la radicalisation dans le sport. En effet le monde du sport est

particulièrement touché par la montée de la radicalisation. 12,5 % des radicalisés inscrits sur le fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) sont dans des clubs ou des associations sportives, soit en tant qu'adhérents, soit en tant qu'encadrants ou dirigeants.

Il convient de se donner les moyens de remédier à cette situation.